



# FLASH

## D'INFORMATION

### RH

*18 décembre 2020*

Ce flash d'information informe les salariés de Latécoère en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

Lors de la réunion de négociation du 18 décembre 2020 avec les instances représentatives du personnel de la société Latécoère SA, la direction a proposé :

- un **projet d'accord amplifiant le recours au dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée (APLD) au sein de la branche Aérostructures**, à hauteur de 30 % environ du temps de travail selon les services.
- d'engager des négociations pour envisager les modalités d'un **projet d'accord APC (Accord de Performance Collective)**.

L'acceptation de ces deux propositions permettrait de sauver 114 emplois au sein de la branche Aérostructures et des fonctions Groupe.

La prochaine réunion, programmée le 22 décembre 2020, décidera de la suite à donner à cette proposition.

#### **Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?**

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashes d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à [RHinfo@latecoere.aero](mailto:RHinfo@latecoere.aero), et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashes d'information sur la page web [www.latecoere.aero/RHinfo](http://www.latecoere.aero/RHinfo) (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

**LATÉCOÈRE**